

Quoi de neuf en 2021 – 2022?

Les changements importants aux directives pour les arbitres 2021 – 2022 sont soulignés dans ce document.

Voici les modifications aux règles du livre des règlements de Volleyball Canada:

Protocole d'échauffement

7.2.4 Volleyball Canada - Dans le but de réduire l'incidence de blessures et de commotions cérébrales durant l'échauffement, Volleyball Canada a développé le protocole d'échauffement suivant. Celui-ci doit être suivi par toutes les équipes lors de la période d'échauffement officielle sur le terrain.

- a. Les athlètes doivent demeurer de leur côté du filet immédiatement après une frappe d'attaque, et se déplacer du côté opposé du filet uniquement par l'extérieur du terrain. Il n'est pas permis aux athlètes de se trouver sur le terrain de jeu receveur.
- b. Tous les ballons provenant du côté receveur du terrain, lors de leur entrée dans le côté à l'attaque, doivent être envoyés depuis l'extérieur du terrain.
- c. Les ballons récupérés doivent être retournés le long des lignes de côté du terrain, et non au travers du côté receveur.
- d. Si l'équipe utilise les deux côtés du terrain, c.-à-d. pour une activité de jeu impliquant tout le terrain, un seul ballon peut être en jeu à tout moment.
- e. L'équipe adverse ne peut pas utiliser de ballons dans la zone libre lors du temps alloué sur le terrain à l'équipe à l'attaque. Il est recommandé que cette équipe aide à la récupération des ballons pour l'équipe à l'attaque.

Pour les équipes qui ne suivent pas ce protocole d'échauffement, les arbitres noteront sur la feuille de pointage le non-respect de celui-ci. La ligue, l'APT ou Volleyball Canada (tout dépendant de l'événement) déterminera la conséquence appropriée.

Politique sur les commotions cérébrales de Volleyball Canada

30.1 Commotion cérébrales – Dans le cas où un joueur est frappé à la tête et que l'entraîneur demande une vérification préliminaire des symptômes pour une commotion cérébrale, un temps mort technique d'une minute sera appliqué par l'arbitre pour résoudre le problème, avant que ne soit appelé un remplacement régulier, un remplacement exceptionnel ou un temps de récupération ne soit nécessaire

30.1.1 Remplacement régulier - Si possible, un remplacement régulier sera utilisé. Le joueur évalué pour une commotion cérébrale pourra retourner au jeu pour la même manche si l'évaluation le juge capable, à condition que son retour soit régulier (règle 15.6).

30.1.2 Remplacement exceptionnel - Si un remplacement régulier n'est pas possible, l'arbitre permettra un remplacement exceptionnel. Le joueur évalué pour une commotion cérébrale ne pourra pas revenir au jeu au cours de cette manche. Celui-ci pourra jouer dans les manches suivantes à condition que l'évaluation de la commotion cérébrale le juge capable (règle 15.6).

30.1.3 Temps de récupération - Si le joueur évalué pour une commotion cérébrale ne peut pas être remplacé de façon régulière ou exceptionnelle, on accordera trois minutes de récupération au joueur. Celui-ci ne peut être accordé qu'une fois pour le même joueur dans la même partie. Si le joueur n'est pas jugé capable de revenir au jeu à la fin de la période, l'équipe est déclarée incomplète (règle 17.1).